Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260417-20260402-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Pour : 18
Contre :
Abstention :

Date de la convocation :
9 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
11 avril 2026
Date de la publication de la délibération :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 17 avril 2026

.....

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/02

ECOLE SAINT JOSEPH DE GUENGAT : DOTATION 2026

Dans le cadre du contrat d'association, la commune verse chaque année une dotation de fonctionnement à l'école Saint Joseph de Guengat.

Après avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 14 avril 2026, le Conseil Municipal, par 18 voix pour -1 élu ne prend pas part au vote-,

- DECIDE d'allouer, pour l'année 2026, une dotation annuelle de **133 200,00 €** sur la base de 144 enfants scolarisés à l'école Saint Joseph de Guengat, dont 126 enfants guengatais.

Cette dotation sera versée mensuellement.

- DECIDE d'allouer à l'école de Guengat, pour les mois de janvier, février et mars 2027 (dans l'attente du vote du budget primitif 2027), une dotation mensuelle de :

11 100,00 € (133 200 € / 12 mois)

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON